

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS INDUSTRIE

### Avions A330

Toboggans/toboggans canots - Nouvel ensemble  
cordon épingle de libération et adaptateur de rail (ATA 25)

#### APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A330 modèles -202, -223, -243, -301, -321, -322, -323, -341, -342 et -343 tous numéros de série, à l'exception des avions suivants :

- avions ayant reçu en production application des modifications AIRBUS INDUSTRIE
  - . 48840 ou 48843 pour les portes 1, 2 et 4
  - et
  - . 48841 ou 48842 pour la porte 3,
- avions ayant reçu en exploitation application du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE (BS) A330-25-3126.

#### RAISONS :

La Consigne de Navigabilité (CN) 1999-178-086(B) avait été diffusée suite à des anomalies constatées lors des essais opérationnels de déploiement de toboggans/toboggans canot, où une mauvaise installation de la goupille de libération du toboggan a été observée.

Les inspections réalisées au titre de la CN 1999-178-086(B) ont mis en évidence que la mauvaise installation de la goupille de libération pourrait la faire pivoter et se bloquer dans le rail de libération conduisant au blocage de la porte en mode d'urgence.

En conséquence, cette nouvelle CN a pour but d'exiger la modification des rails de libération ainsi que le remplacement de l'ensemble épingle de libération et l'adaptateur de rail dans le pack toboggan.

La Révision 1 de cette CN précise le paragraphe "Applicabilité".

#### ACTIONS :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente CN.

Sauf si déjà accompli, au plus tard le 13 octobre 2004, sur tous les packs toboggans/toboggans canots installés aux portes passagers/équipage et issue de secours côtés droit et gauche, effectuer les actions suivantes :

1. Modifier les rails de libération en installant une nouvelle douille,
  2. Remplacer l'ensemble cordon épingle de libération (release-pin),
  3. Remplacer l'adaptateur de rail (rail adapter) dans le pack toboggan,
- conformément aux instructions du Bulletin Service A330-25-3126.

**Nota** : L'exécution de ces 3 actions ci-dessus rend caduques les exigences d'inspection de la CN 1999-178-086(B).

---

**REF.** : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-25-3126  
Toute révision ultérieure approuvée est acceptable.

---

| Cette Révision 1 remplace la CN originale 2001-465(B) émise le 03 octobre 2001.

---

**DATES D'ENTREE EN VIGUEUR** :

| **CN originale et Révision 1 : 13 OCTOBRE 2001**